

Patrimoine rural 44

Lettre de la Fédération des musées d'agriculture
et du patrimoine rural de Loire-Atlantique

N° 1 – novembre 2009

Le samedi 24 octobre 2009, à Vigneux-de-Bretagne, est née notre nouvelle

Fédération départementale des musées d'agriculture et du patrimoine rural de Loire-Atlantique (FDMA 44)



Une vue partielle de l'assemblée pendant l'intervention de Jean-Pierre Fougerat, conseiller général et maire de Couëron, représentant du président du Conseil général de Loire-Atlantique.

Sommaire

L'Assemblée générale de Vigneux		
Procès-verbal de l'AG constitutive	2	
Composition du bureau	7	
Liste des présents et des excusés à l'AG	8	
Présentation des initiateurs de la fédération		
L' Ecomusée rural du Pays nantais (P. Robert)	10	
La Commune libre de Sainte Opportune et	11	
A quoi sert le Musée de l'Agriculture ? par Joseph Bichon	12	
		Le CICPR de Treffieux (H. Camus) 13
		Outils et tradition de St Aignan (J. Coquet) 14
		Messages de soutien
		Ecomusée du Perche (Evelyne Wander) 15
		Musée du Vignoble nantais (Rachel Suteau) 16
		Le Musée national d'agriculture de Szreniawa (Pologne) 17
		Les statuts de la FDMA 44 18
		Récépissé de déclaration en préfecture 21

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive

Le samedi 24 octobre 2009, de 14 à 17 H, s'est tenue à Vigneux-de-Bretagne, dans la salle du Grand Calvaire, l'assemblée générale constitutive de la Fédération départementale des musées d'agriculture et du patrimoine rural de Loire-Atlantique (FDMA 44) en présence de plus de 80 personnes dont M. Jean-Pierre FOUGERAT (conseiller général, maire de Couëron), M Philippe TROTTE, (maire de la commune de Vigneux de Bretagne), Mme Marie-Christine DUBOIS (1^{ère} adjointe), M Laurent JAQUET (responsable du Service Développement Economique et Touristique de la Communauté de Communes ERDRE et GESVRES) et M. Pierre DEL PORTO (président de l'AFMA) .

Sous la présidence de Paul ROBERT, président de l'Ecomusée rural du Pays nantais, le déroulement de la séance fut le suivant :

1 - Présentations

Après avoir présenté l'ordre du jour, les quatre présidents des musées et associations qui ont pris l'initiative d'inviter à la création d'une nouvelle fédération ont présenté chacun brièvement leur organisation, à l'aide de photographies regroupées dans un diaporama.

- Paul ROBERT a présenté l'Ecomusée rural du Pays nantais de Vigneux-La Paquelais,
- Joseph BICHON a présenté le Conservatoire des Vieux Métiers de St Père en Retz et l'ensemble des réalisations de la Commune libre de Sainte-Opportune,
- Jacques COQUET a présenté l'association Outils et Traditions de St-Aignan de Grandlieu,
- Hervé CAMUS, a présenté le Centre international de culture paysanne et rurale (CICPR) de Treffieux.



De gauche à droite :

Joseph BICHON, Jacques COQUET, Paul ROBERT, Marie-Josèphe FIOLEAU, René BOURRIGAUD, Hervé CAMUS

Ensuite, les participants présents dans la salle, représentant d'autres associations ou musées, ont pris la parole pour se présenter et indiquer leur intérêt pour cette initiative (voir liste des participants jointe), notamment :

- Clair Patron, président du Musée du Pays de Retz à Bourgneuf, qui existe depuis 1966, dispose d'une surface de 1000 m² d'exposition et reçoit 6000 visiteurs/an.

- Christian Bouvet, président de l'association Huard-Burzudus, qui a pour objet la conservation et la valorisation du patrimoine des usines Huard de Châteaubriant et qui se prépare à ouvrir une « Maison Huard » à Châteaubriant le 19 décembre prochain.

- Guy Demangeau, président de l'association Pierre Abélard de la commune du Pallet, à l'origine du Musée du Vignoble, administré désormais par un syndicat regroupant 34 communes du Vignoble nantais (1000 m2 d'exposition – 6 à 7000 visiteurs/an) et animé par des professionnels sous la responsabilité de Mme Rachel Suteau.

Théo Elzinga, propriétaire du Musée de la Vigne et du Vin situé dans l'ancienne abbaye Sainte-Radegonde au Loroux-Bottereau et qui possède une collection d'environ 6000 objets.

- Jacques Fétis, collectionneur à La Chevrolrière (tracteurs et machines).

- Claude Brard, de l'association Ferguson et correspondant de TracteurRetro.

- L'association Le Moulin du Pont de Sion-les-Mines, qui a restauré un moulin à l'eau et reçoit 2000 visiteurs/an.

- L'association Le Moulin de la Garenne de Pannecé pour la conservation d'un vieux moulin à vent datant des années 1680, en fonctionnement jusqu'en 1965 et qui a reçu 1200 visiteurs à l'occasion des dernières journées du Patrimoine.

2 – Exposé des buts et moyens de la fédération

En tant qu'administrateur de l'AFMA (Fédération des musées d'agriculture), René Bourrigaud a indiqué les buts de la nouvelle fédération, déjà présentés dans plusieurs documents préparatoires (notamment le compte rendu de la réunion tenue à Saint-Aignan-de-Grandlieu le 28 mars 2009).

Sans s'attarder sur les considérations générales et sur le contexte de la conservation du patrimoine agricole et rural dans le département, puisque cette analyse a été faite dans un autre document, il a surtout insisté sur la nécessité pour les structures qui reposent presque entièrement sur les bénévoles et sur une génération de retraités qui vieillissent de travailler ensemble et de mettre en commun leurs forces pour mieux faire reconnaître leurs collections, mieux les identifier, renforcer leurs moyens, s'ouvrir davantage au public...

Pour montrer l'intérêt de prendre des initiatives communes, il a pris l'exemple du récent voyage d'étude en Pologne, initié par le réseau préexistant. Grâce aux contacts noués lors du XVe congrès de l'AIMA (Association internationale des musées d'agriculture) en Serbie en septembre 2008, notre réseau a accueilli quelques mois plus tard Hanna Ignatowicz, employée du Musée national d'agriculture et des industries agroalimentaires de Pologne. Puis nous avons été invités à nous rendre en Pologne à l'occasion du 45^e anniversaire de ce grand musée et notre délégation de six personnes de Loire-Atlantique, accompagnée de la représentante officielle de l'AFMA, Cozette Griffin-Kremer, a participé à un colloque international sur les missions des musées d'agriculture.

Se faisant le porte-parole du groupe qui s'est réuni à plusieurs reprises pour préparer cette assemblée, il a ensuite résumé ainsi les buts de la fédération :

- Consolider notre réseau déjà existant et nous soutenir mutuellement.

- Se doter d'une existence juridique pour renforcer nos moyens, obtenir des subventions, se doter de matériel informatique et de personnel qualifié.

- Prendre des initiatives communes (voyages, stages de formation, interventions diverses.)

- Réfléchir ensemble aux évolutions futures.

Le programme d'action proposé pour 2010 et les années futures est le suivant :

- Mettre en route l'inventaire systématique et informatisé de nos collections.

- Créer un site internet conçu comme « musée virtuel d'agriculture départemental ».

- Organiser des formations de bénévoles.

- Eventuellement organiser un nouveau voyage de découverte de grands musées.

Pour ce faire, il faut réunir des moyens :

- Embaucher un-e salarié-e ayant des compétences en matière de gestion du patrimoine rural et de l'animation.

- Acquérir du matériel informatique avec le logiciel Actimuseo.

- Prévoir des frais de déplacement pour assurer une présence sur le terrain.

- Pour les locaux, la nouvelle fédération se félicite de la proposition de l'Ecomusée de Vigneux qui propose de nous accueillir dans ses locaux, selon des modalités qui restent à définir.

Il faut donc construire un budget pour 2010 et poursuivre les démarches déjà engagées :

- En vue d'obtenir un emploi aidé, une première réunion avec les services du conseil général a dégagé les premières pistes. Elles doivent être poursuivies avec la personne compétente de Pôle Emploi
- Des dossiers de demande de subventions seront à déposer très prochainement auprès des collectivités publiques (CG, Région, ComComs).
- En vue de financer l'emploi dont la tâche essentielle sera d'engager les opérations d'inventaire, il est proposé une démarche de contractualisation : un contrat lierait la fédération et un musée adhérent pour réaliser tout ou partie de l'inventaire, la fédération apportant ses ressources et chaque musée apportant des moyens obtenus auprès des collectivités locales (communes et communautés de communes). Ainsi, les premiers adhérents bénéficiant des moyens de la fédération seront ceux qui seront les plus diligents pour obtenir des aides locales.
- Tous les adhérents sont invités à participer à la recherche de sponsors.
- A l'avenir, pourront être envisagées l'organisation de fêtes ou la diffusion de publications pour compléter les ressources propres.

3 - Interventions des personnalités invitées

Sur invitation du président de séance, sont intervenus successivement :

- M. Jean-Pierre FOUGERAT conseiller général, maire de Couëron, représentant de M. Patrick Mareschal, président du Conseil général, empêché. Après avoir souligné l'intérêt de l'initiative et le rôle capital de la vie associative dans la vie des communes, il a confirmé publiquement que le Conseil général et ses services culturels étaient prêts à accompagner la nouvelle fédération. Malgré les difficultés de la conjoncture et la nécessité pour le Conseil général de réduire les budgets de fonctionnement, il s'est engagé à participer au financement de l'emploi à créer à hauteur de 60% pour la première année, avec participation dégressive les années suivantes. Mais il a souligné la nécessité absolue pour la nouvelle fédération de trouver d'autres sources de financement.

- M. Pierre DEL PORTO, président de l'AFMA. Celui-ci a présenté brièvement l'AFMA qui est devenue une fédération depuis l'assemblée générale de 2006, tenue à Châteaubriant à l'occasion de l'exposition « Des charrues et des hommes » qui est à l'origine de notre réseau et de la nouvelle fédération. Parmi ses actions, l'AFMA gère une base de données sur le patrimoine rural en France et publie un *Guide du patrimoine rural* (prochaine édition en préparation). Celui-ci présentera environ 1200 musées dont une quinzaine pour la Loire-Atlantique et 111 pour les Pays de la Loire. L'ensemble de ces musées ruraux draine environ 10 millions de visiteurs/an et génère 3000 emplois, ce qui n'est pas négligeable et est un facteur important pour le développement du tourisme rural. Il a indiqué que l'AFMA pouvait aider ses adhérents sur les plans techniques et publiait une revue *Agrimuse* distribuée aux adhérents ainsi qu'un site internet (<http://www.afma.asso.fr/>).



Pierre Delporto, président de l'AFMA

4 – Adoption des statuts

L'assemblée a ensuite écouté la lecture des principaux articles des statuts qui avaient été joints à l'invitation. Ils ont été établis sur le modèle de ceux de la Fédération des musées d'agriculture. Les deux points principaux sont les buts et la nature des adhérents. Les buts, tels qu'ils sont énoncés dans l'article 2 des statuts ci-joints ont été adoptés sans débat.

Sur la nature des adhérents en revanche un débat s'est engagé, suite aux discussions préparatoires, sur la question suivante : faut-il ouvrir l'adhésion directe à la fédération aux individuels ou bien faut-il en faire une simple union d'associations et de musées ?

Le groupe d'initiative penchait en faveur de la seconde solution de manière à favoriser l'esprit associatif et à encourager ceux et celles qui souhaitent contribuer à la valorisation du patrimoine rural à s'engager d'abord dans une association de base ou à constituer une nouvelle association.

Mais, dans l'assemblée, de nombreuses voix se sont élevées contre cette conception jugée trop restrictive de la composition de la nouvelle fédération. Au nom des chercheurs et universitaires, Sophie Normand-Collignon, administratrice de l'AFMA, a plaidé pour l'ouverture aux individuels susceptibles de faire bénéficier la fédération de leurs compétences en tant qu'adhérents et non comme prestataires de services. Plusieurs collectionneurs individuels souhaitent aussi trouver leur place dans cette nouvelle structure.

Pour clore le débat, le président de séance a proposé qu'on s'en tienne donc à la formulation initiale des statuts, conforme à celle de l'AFMA : la nouvelle fédération est ouverte aux personnes morales et à toutes les personnes physiques qui apportent une contribution reconnue à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine rural. Mais il est clair que la politique de la nouvelle fédération est de viser le renforcement des structures adhérentes, de favoriser leur recrutement et de mutualiser les moyens, mais elle n'est pas de se substituer à elles.

De façon à clarifier la place et les fonctions des associations et des individuels, il a été suggéré de créer des collèges au sein du conseil d'administration. Cette initiative ne pouvait être traduite immédiatement dans les statuts sans discussion plus approfondie. La question pourra être abordée lors de la prochaine assemblée générale après une première année de fonctionnement. Il a été fait remarquer néanmoins que les statuts proposés, sans prévoir explicitement des collèges, définissent une place particulière aux personnes morales fondatrices de la fédération : elles ont de droit un représentant au conseil d'administration, avec un suppléant et qu'elles désignent elles-mêmes ces deux représentants. Les autres sont naturellement élus par l'assemblée générale dans la limite de vingt membres.

Les statuts sont donc adoptés en l'état (avec suppression du mot « départemental », à la fin de l'article premier, car l'AFMA n'a plus de correspondants départementaux). [\[Voir les statuts à la fin du document\]](#).

5 – Cotisation des membres

La cotisation annuelle proposée à l'assemblée générale était de 30 euros pour le premier exercice 2010, pour les personnes morales comme pour les individuels. Il s'agit d'une cotisation de base permettant le simple fonctionnement administratif de la fédération. Il est rappelé que les adhérents des associations et musées adhérentes à la fédération n'ont pas besoin d'adhérer à cette nouvelle fédération pour y être actifs dans la mesure où ils seront désignés par leur association pour y participer. Des participations financières complémentaires des musées et associations pourront être envisagées dans le cadre de la contractualisation des opérations d'inventaire évoquées dans le paragraphe 2 ci-dessus.

6 - Election du conseil d'administration.

A - Sont élues au conseil d'administration les personnes morales suivantes :

- 1 - Ecomusée rural du Pays nantais (Vigneux-La Pâquelais). Représentant : Paul ROBERT – suppléant à désigner.
- 2 - Association Commune libre de Sainte-Opportune (St-Père-en-Retz). Représentant : Joseph BICHON – suppléant : Pierre FERRE
- 3 - Association Outils et traditions (St-Aignan de Grandlieu). Représentant : Jacques COQUET – suppléant : Hervé PAZE.
- 4 - Centre international de culture paysanne et rurale (Treffieux). Représentant : René BOURRIGAUD – suppléant : à désigner.
- 5 – Le Musée du Pays de Retz (Bourgneuf-en-Retz). Représentant : Clair PATRON - suppléant : à désigner.
- 6 – Le Musée de la Vigne et du Vin – Abbaye Sainte Radegonde (Le Loroux-Bottereau). Représentant : Théo ELZINGA.

B - Sont élues sous réserve de validation par leurs propres instances de décision et de désignation de leurs représentants :

- 7 – Association Sant Yann (St-Jean-de-Boiseau). Représentante : Marie-Josèphe FIOLEAU.
- 8 – DASTUM 44. Représentant : Hugo ARRIBART
- 9 – Huard Burzudus (Châteaubriant). Représentant : Christian BOUVET
- 10 – Le Moulin du Pont de Sion-les-Mines – représentant : Alain FORGET
- 11 – Assoc. La Goutte d'Huile (musée Agri-Rétro d'Abbaretz) – représentant : Rogatien MORTIER.

C – Sont sollicitées pour faire partie du Conseil d'administration :

- 12 – L'ARMAT de Teillé (absente, excusée)
- 13 – Le Musée du Vignoble du Pallet (absent, excusé), l'association Pierre Abélard ayant décliné l'offre de participation au CA.



Une partie du conseil d'administration à l'issue de l'assemblée constitutive

[Retour au sommaire](#)

8 - Liste du bureau et coordonnés des membres

Après cette élection, le président a levé la séance de l'assemblée générale et a réuni le nouveau conseil d'administration pour l'élection immédiate du bureau. Sur proposition du groupe à l'initiative de cette nouvelle fédération et en l'absence d'autres propositions, ont été élus membres du bureau :

FONCTION	NOM - Prénom	Adresse - coordonnées
Président	ROBERT Paul (Ecomusée rural du Pays nantais - Vigneux)	11 rue du Lavoir 44360 Vigneux de Bretagne Tel : 02 40 57 13 21 – 06 03 69 20 95 robert.paul-chantal@wanadoo.fr
Vice-président	BICHON Joseph (Conservatoire des vieux métiers, St-Père en Retz)	9 rue Bégueneau 44320 St-Père-en-Retz Tel perso : 02 40 21 71 45 Conservatoire : 02 40 21 74 46 josephbichon@orange.fr
Secrétaire	BOURRIGAUD René (CICPR – Treffieux)	La Mulnais 44170 Treffieux Tél : 02 40 87 31 95 rbourrig@club-internet.fr
Secrétaire adjointe	FIOLEAU Marie-Josèphe (association Sant Yann)	1 la Gandonnerie, 44680 Ste Pazanne, tél: 02 40 02 43 86 marie-josophe.fioleau@orange.fr
Trésorier	COQUET Jacques (Outils et traditions – St Aignan de Grandlieu)	4 route du Champ de Foire 44860 St-Aignan-de-Grandlieu Tél : 02 40 26 41 52 – 06 26 25 20 87 jacques.coquet0408@orange.fr
Trésorier adjoint	PAZE Hervé (Outils et traditions – St Aignan de Grandlieu)	37 rue de l'Ancienne Eglise 44830 Bouaye Tel : 02 40 65 56 89 – 06 61 22 57 39 hervé.paze@cegetel.net

La réunion s'est terminée vers 17 heures par le verre de l'amitié offert et servi par l'Ecomusée rural de Vigneux-de-Bretagne.

Fait le 31 octobre 2009 à Vigneux-de-Bretagne,

Signé :

Le président : Paul ROBERT

Le secrétaire : René BOURRIGAUD

[Retour au sommaire](#)

Annexes au procès-verbal

1 - Liste des présents à l'assemblée générale

a) Organisations invitantes :

Ecomusée rural du Pays nantais – Vigneux-de-Bretagne :

ROBERT Paul, BEZIER Paulette et André, LOQUET Martine, PRALONG Jacqueline, BONDU Jean-Paul, BRETECHE Auguste, BROSSAUD Renée et Jean, BRIAND Emile, GILARDEAU Yves, BURINI Nella et Jean, ALBERT Mireille, SEDDIKI Anaïs.

Conservatoire des Vieux Métiers - St-Père-en-Retz :

BICHON Joseph, FERRE Pierre, FERRE Agnès, ALLAIS Paulette, LOUERAT Marie??, HERIDEL Joël, BROUSSARD Edith, ALLAIS Jean, MORICEAU Serge, GUIHARD Jean-Claude, REDOR Marie-Jo.

CICPR – Treffieux :

CAMUS Hervé, BOURRIGAUD René, BOURDAUD Clément, CHARLIER Huguette, GERBAUD Yves, TASSEAU Olivier, CHEVALIER Joseph, GUIMAS Jean-Pierre (ES44), CHAGNEAU Jean-Paul.

Association Outils et Traditions - St Aignan-de-Grandlieu :

COQUET Jacques, PAZE Hervé, JAUMOUILLE Raymond, ROUSSEAU Charles, RINGEARD Jean-Claude, MARAIS Lydia, HAMON Alain.

b) Organisations représentées :

Association Sant Yann - St Jean de Boiseau	FIOLEAU Marie Joséphe
Amis du Pays de Retz - musée de Bourgneuf	PATRON Clair
Musée de la Vigne et du Vin - Le Loroux-B.	ELZINGA Théo
DASTUM 44	ARIBART Hugo
Huard Burzudus - Châteaubriant	BOUVET Christian
Le Moulin du Pont - Sion-les-Mines	FORGET Alain, PLANTARD Joseph
Association Pierre Abélard - Le Pallet	DEMANGEAU Guy
Tractolaboureur	LAUNAY Karl, LEROUX Pierre (Peslan)
Association Ferguson - tracteur Rétro	BRARD Claude
Terre et techniques - La Chevrollière	FETIS Jacques
Asso du Moulin de la Garenne - Pannecé	GLEMIN Liliane, GLEMIN Jean-Paul
Amis de Gruellau - Treffieux	CAMUS Noël
CHT Nantes	DROUET Yannick
Patrimoine de Pays - Vigneux	NOUAILLETAS Michelle

AFMA (Fédération des musées d'agriculture et du Patrimoine rural)

DEL PORTO Pierre, NORMAND-COLLIGNON Sophie

c) Individuels

MORGAND Mathilde (employée au musée du Temps qui passe –Carquefou), LEDUC Laurent - St Hilaire de Chaléons, RADIGOIS André – Couëron, DUBREIL Pierre - Port-St-Père (bouvier), HAMON Rémi - Frossay (collectionneur), LE NEVE Alain.

d) Collectivités publiques représentées

Conseil général	FOUGERAT Jean-Pierre (représentant de P. Mareschal)
COMCOM Erdre et Gesvres	JACQUET Laurent
Mairie de Vigneux	TROTTE Philippe (maire), DUBOIS M.C. (adjointe)

2 – Liste des excusés

a) Organisations

ARMAT - Teillé
Musée du Vignoble - Le Pallet
Parc naturel régional de Brière
Agri-Retro - Abbaretz

ROUSSEL Paul
SUTEAU Rachel
LAUNAY Aurélie (chargée de mission culture)
MORTIER Rogatien

b) Personnalités

MERLET Michel (Conseiller général délégué aux relations internationales),
PHILLIPOT Gille (CG Nozay),
LOIR-MONGAZON Elisabeth (Conservateur départemental, direction de la Culture - CG),
DE COLLASSON Cécile (direction de la Culture - CG),
WANDER Evelyne, directrice de l'Ecomusée du Perche, ancienne présidente de l'AFMA,
DENIS Bernard, professeur émérite de l'Ecole vétérinaire de Nantes, président du CRAPAL,
DEMAURE Jean-Claude (ancien adjoint au maire de Nantes),
WILLEMONT Jacques (cinéaste)
GUIRAUD Nina (ancienne chargée de mission de l'expo Des charrues et des Hommes », en poste au Musée des métiers de St Laurent de la Plaine (49290),
DUPUIS Richard, doctorant en histoire sur « la mise en patrimoine du monde agricole »,
VON VERSCHUER Charlotte (Ecole des Hautes Etudes, spécialiste de la culture japonaise).

3 - Interventions des quatre présidents des musées et associations qui sont à l'initiative de la fédération

Vous trouverez ci-dessous les interventions illustrées des présidents des musées et associations qui sont à l'initiative de l'assemblée générale constitutive de la FDMA 44 :

- Paul ROBERT pour l'Ecomusée rural du Pays nantais
- Joseph BICHON pour l'Association Commune libre de Sainte Opportune (St Père en Retz)
- Hervé CAMUS, pour le Centre international de culture paysanne et rurale de Treffieux
- Jacques COQUET pour l'association Outils et tradition de St-Aignan-de-Grandlieu.

[Retour au sommaire](#)

L'Ecomusée rural du Pays nantais (Vigneux-La Paquelais)

Par Paul ROBERT

En 1989, Yves Gillardeau, agent d'assurance, et Pierre Jochaud, agriculteur en retraite et membre de l'association Echanges Solidarité 44, voyant le matériel agricole disparaître décident de fonder un Écomusée rural en récupérant ne serait ce qu'un exemplaire de ce matériel.

Ils rassemblent autour d'eux une poignée de bénévoles et créent ainsi l'Ecomusée Rural de Vigneux -La Paquelais en février 1990. Il s'installe d'abord dans le bourg de Vigneux près de la place du marché.

Le local devient rapidement trop exigu et l'Ecomusée Rural s'installe alors dans une vieille ferme de bourg à La Paquelais en 1993. L'inauguration de ses nouveaux locaux a lieu le 8 mai 1993. Cette ferme désaffectée est louée pendant plusieurs années par l'Ecomusée, jusqu'au décès du propriétaire. La municipalité de Vigneux de Bretagne acquiert alors cette propriété. En 1999, l'Ecomusée rassemblant du matériel de tout le département, son nouveau président et le bureau décideront d'en changer le nom qu'ils trouvent trop restrictif. Le 7 mai 2003, *l'Ecomusée Rural du Pays Nantais* est né.



Entre temps, en 2001, l'Ecomusée est devenu locataire du site du Moulin Neuf où, avec l'association du Petit Patrimoine, il réhabilitera le moulin.

Aujourd'hui l'Ecomusée Rural du Pays Nantais, c'est près de 60 bénévoles, et deux sites :

- La ferme de la Paquelais où sont exposées les collections de matériel agricole de l'époque de la traction animale jusqu'aux premières générations de la mécanisation. L'intérieur de la ferme est aménagé comme à la fin du 19^{ème} siècle avec sa laiterie, son cellier, ses granges, sa soue à cochon... Un village d'artisans sort de terre où sont abrités les outils des artisans de l'époque ou ceux-ci n'avaient pas encore quitté la main de l'homme.
- Le moulin et la minoterie du Moulin Neuf (à quelques centaines de mètres du bourg de Vigneux, sur la route du Temple de Bretagne) qui sont en état de fonctionnement. Le moulin fut construit en 1702, la minoterie en 1920. La minoterie fonctionnera jusqu'en 1996.

L'Ecomusée s'efforce de préserver ces 3 siècles d'histoire de la meunerie et accueille adultes et enfants pour des démonstrations de fabrication de la farine de blé noir à la meule de pierre. Récemment l'Ecomusée a installé une crêperie qui permettra prochainement la dégustation de galettes et de cidre.

VISITE:

La Paquelais:

le mardi, mercredi, jeudi et dimanche après-midi de 14h00 à 18h00

Le Moulin Neuf:

le mardi et vendredi après-midi de 14h00 à 18h00.

ATELIERS PEDAGOGIQUES (fabrication du pain, de beurre à la baratte...): sur réservation pour les groupes de + de 20 personnes.

DEMONSTRATIONS DE VIEUX METIERS, FERME PEDAGOGIQUE,

BAPTÊME DE PONEY : à la demande, pour les groupes de +de 20 personnes

RENSEIGNEMENTS: tél: 02 40 57 14 51 / 02 40 57 13 21 / 06 03 69 20 95.

Courriel : robert.paul-chantal@wanadoo.fr



[Retour au sommaire](#)

Une association du patrimoine de Saint-Père-en-Retz :

La Commune Libre de Sainte Opportune

Par Joseph BICHON

**Sa devise : La sauvegarde du passé.
Tournée vers l'avenir**

La restauration du lavoir

Notre association est née avec la restauration du lavoir en 1989, il y a de cela 20 ans (sans étude au préalable, ni de demande de financement, avec seulement l'autorisation verbale de Mme le Maire). Les travaux que l'on peut qualifier aujourd'hui de considérables ont été réalisés dans le bénévolat le plus total, avec pour la plupart des matériaux de récupération.



Le lavoir

Engagé dans un concours national avec la Snassem, le lavoir obtenait en 1991 le 2^{ème} prix dans la catégorie « petit patrimoine » avec une prime à l'appui de 10 000 francs de l'époque.

En 1994, le site du lavoir était récompensé par le premier prix de fleurissement au concours départemental organisé par le Conseil général.



L'inauguration de la restauration du lavoir communal eut lieu le 26 avril 1992. Elle fut suivie de la première fête des lavandières qui se répète depuis tous les 2 ans. Pour 2010, elle est prévue le dimanche 25 juillet.

La Butte Sainte Opportune

L'association a pris en main la restauration de la Butte Sainte Opportune, site historique de l'ancienne paroisse du même nom, inauguré le matin du dimanche 26 avril 1992. Précédé d'une messe en plein air sur la butte, cet événement marquait aussi le bicentenaire de la fusion de nos deux paroisses (1792-1992) au profit de St Père-

en-Retz qui devenait du même coup commune et chef lieu de canton.

La Maison du lavoir et le Conservatoire des vieux métiers

En 1994, c'était le tour de l'inauguration de la Maison du lavoir, aménagée en musée renfermant le folklore de la vie locale d'autrefois.

En l'an 2000, le dimanche 22 juillet, avait lieu l'inauguration du Conservatoire des vieux métiers qui comporte 1500 m² d'exposition, ce qui est fait un véritable musée de l'Agriculture et de l'Artisanat rural. Il fut ouvert au public ce même jour et nous fêterons ses 10 ans l'année prochaine.



Photos des Bénévoles

Le four à pain (modèle 1900) construit de toutes pièces par les bénévoles a été inauguré le samedi 21 septembre 2003. Tous les ans, le 15 août, se déroule la fête du pain autour du four.

Cette année, le samedi 6 juin, avait lieu l'inauguration de notre moulin à vent et de son mécanisme placé volontairement à hauteur d'homme dans un but pédagogique.

Les bénévoles se relaient à tour de rôle pour les gardiennages en été et se rassemblent tous les lundis hors saison pour l'entretien et la restauration des matériels.

C'est vrai que notre Association nous accapare un peu trop : elle s'empare de nous, nous envahit par moment, mais en retour elle nous le rend bien par la qualité de vie relationnelle qu'elle nous apporte. Moralité, ce n'est pas le trop d'occupation qui tue, mais c'est bien la solitude et l'ennui.

[Retour au sommaire](#)

Joseph Bichon :

A quoi sert le Musée de l'Agriculture ?

Créer des Musées de l'Agriculture et du Patrimoine rural, il n'y a pas de plus belle destination pour les matériels et outillages d'une époque révolue.

Au regard de nos aînés, c'est le juste retour des choses : ce sont eux qui les ont acquis ou fabriqués au prix de multiples sacrifices pour soulager le travail de l'homme. Ils les ont forcément aimés, caressés du regard et de la main.



Le mécanisme d'un moulin à portée de regard

Il faut le dire, c'est bien notre génération qui les a utilisés, pour les voir ensuite disparaître du système économique, nous qui avons vécu la charnière entre deux époques totalement différentes : nous sommes nés à l'apogée d'une longue période de stagnation, là où les techniques évoluaient lentement au rythme des saisons, c'était l'époque de la mécanisation. Tout était tracé pour nous, on devait faire le même métier que nos aînés, accomplir les mêmes gestes et transmettre ce savoir aux générations futures.

Mais c'était sans compter avec la plus fantastique évolution de tous les temps que nous avons connue, accompagnée et même soutenue sans y être préparés. La motorisation à outrance, l'avènement de l'électricité, le téléphone, l'informatique, la télévision, la conquête de l'air, de l'espace... toutes ces avancées ont bouleversé notre monde.

Les matériels et outillages encore en état de marche ont été mis au rebut, rejetés du jour au lendemain en raison d'une évolution trop rapide. Ils étaient pourtant indispensables à la vie économique dans notre milieu rural jusqu'aux années 50. C'est pour nous une question de mémoire : il faut les protéger



Joseph Bichon à l'assemblée de Vigneux

Les changements ont été si rapides pour des hommes habitués à une évolution lente ! On peut facilement imaginer le désarroi de ce vieil homme – le sabotier, le bourrelier, le tonnelier, ou même le forgeron – qui avait dépassé l'âge de la retraite (elle n'existait même pas pour lui), tournant en rond dans son atelier bardé de matériels et d'outillages qu'il a pour la plupart fabriqués lui-même, alors que personne, plus personne ne franchit le seuil de son atelier.

La même chose pour cet autre vieil homme, le laboureur à bœufs qui regarde le tracteur passer, sans le voir, avec les charrues suspendues à l'arrière, alors que ses deux grands bœufs sont encore dans l'étable, le regardant tout étonné de ne plus participer aux travaux de la ferme.

Vaincus, désabusés, que pouvaient ils faire ? Ils ont traversé cette période difficile pour eux avec dignité. Puis ils se sont ressaisis, ils ont organisé des fêtes à l'ancienne, le Sabotier de creuser ses sabots, le Tonnelier de fabriquer ses barriques, le charron de ferrer ses roues, ils ont organisés des fêtes de labours ou de battages, persuadés de retrouver l'ambiance de la vie d'antan, mais malheureusement ses fêtes n'avait rien à voir avec le sacré de la vie d'autrefois, si ce n'est la beauté du geste.

Nous sommes fiers d'avoir connu cette époque, notre passion est d'en sauvegarder le souvenir en direction des futures générations.

[Retour au sommaire](#)

Le Centre international de culture paysanne et rurale (CICPR) de Treffieux

Par Hervé CAMUS

« Curieusement, c'est à travers une action de solidarité que notre génération a pris conscience du patrimoine qu'elle détenait et de la nécessité de le transmettre à son tour... »

Cette citation, empruntée à Roland Drouard fondateur et moteur de l'aventure que fut et qu'est toujours notre association, traduit bien notre projet qui se cache derrière ces cinq lettres : **C.I.C.P.R.**



Roland Drouard dans le bâtiment-réserve du CICPR à Treffieux

Un bref rappel historique

A la fin des années 1980, pour répondre à l'appel de Joseph Chevalier, syndicaliste paysan retraité découvrant les besoins en matériel à traction animale des paysans du Nicaragua, tout un réseau de militants, souvent formés à la JAC dans les années de l'après-guerre, s'est activé pour récolter, réparer et envoyer ce matériel. Ils ont créé ainsi l'association « Echanges et Solidarité 44 ». En explorant les remises d'exploitations agricoles à travers tout le département, les collecteurs de vieux matériels ont découvert une variété d'instruments anciens qu'ils ne soupçonnaient pas. La décision est prise alors de conserver un exemplaire de chaque matériel différent et, en quelques années, ils ont ainsi réussi à constituer une impressionnante collection de charrues, herses, buttoirs, matériels de récolte et de transport, etc.



Une crételeuse pour ouvrir les sillons (sud-Loire)

Cette découverte n'a rien d'étonnant. La Loire-Atlantique, et en particulier la région de Châteaubriant possède une riche histoire en matière d'agriculture, mais aussi d'artisanat et d'industrie agricole.

Une association de conservation et d'échanges

Ce sont donc plus de trois cents pièces répertoriées qui sont aujourd'hui conservées dans un ancien poulailler industriel devenu « bâtiment-réserve » au village de la Mulnais à Treffieux. L'aménagement et la mise hors d'eau de ce bâtiment ont mobilisé un nombre important de bénévoles qui,

par leur travail, ont permis de conserver et de mettre en valeur ce patrimoine agricole et industriel. C'est donc tout naturellement qu'une association va naître autour de la collection. En 1991, quelques collecteurs passionnés comme Roland Drouard, Louis Mahé ou René Phillipot créent une première « Association pour la promotion de la culture attelée en Loire-Atlantique ». Quatre ans plus tard, cette association se transforme en « **Centre international de culture paysanne et rurale** ». Chaque mot a été pesé et discuté :

Centre d'abord, car plus qu'un musée il se veut espace d'échanges et de réflexions,

International ensuite, car né d'une action de solidarité, il veut promouvoir la coopération et les échanges internationaux dans la lignée d'Echanges et solidarité 44. Ces dernières années, nous avons entretenu des relations avec le Nicaragua bien sûr, avec le Vietnam (voyage, suivi des actions et pétitions) et surtout ces derniers temps avec la Colombie où nous soutenons des organisations paysannes et les populations indiennes menacées.

Culture paysanne et rurale enfin, car il doit servir à mettre en valeur l'histoire, les expériences de l'agriculture paysanne et du monde rural : la nôtre, pays du Nord, et celles des pays du Sud avec qui nous avons des relations.



La fête de la Solidarité depuis 20 ans à Gruellau

Favoriser, dans un même mouvement, enracinement dans une culture locale et développement des échanges culturels internationaux, tels sont les objectifs du CICPR. Faute de financements pour créer un lieu qui permette de rendre visible notre projet, l'association s'est investie dans de nombreuses actions pour dire et montrer nos idées et nos réflexions. Ainsi, depuis 1996, le festival *Graines d'automne*, dont nous sommes les initiateurs, conjugue-t-il pendant une quinzaine de jours dans la région de Nozay, l'idée de culture *du monde rural*, c'est-à-dire d'une culture qui a du sens, de la valeur et qui peut encore s'affirmer, et l'idée de culture *en milieu rural*, fondée sur la multiplication des échanges entre générations, entre ville et campagne ou encore d'échanges internationaux. Cet **attachement à associer enracinement et ouverture** souligne notre exigence **d'une culture créatrice de lien social**.

[Retour au sommaire](#)

L'association Outils et tradition de Saint-Aignan

Par Jacques COQUET, président et membre de l'AFMA

L'association Outils et traditions est située à Saint-Aignan-de-Grandlieu, une commune du sud-Loire rattachée à la Communauté urbaine de Nantes Métropole. Autrefois commune agricole de polyculture, St-Aignan ne compte plus aujourd'hui que deux exploitations viticoles et une arboricole.



Jacques Coquet pendant son intervention à l'assemblée générale de Vigneux

Notre association, âgée de 10 ans, compte une quarantaine d'adhérents bénévoles de tout milieu. L'objectif d'Outils et tradition est de conserver et mettre en valeur notre collection, provenant du département et de l'extérieur : matériels divers, tracteurs, outils attelés par bovins, chevaux, tracteurs, outils manuels pour les labours, semis, plantations et récoltes. Matériel pour le lait, le blé, le vin, la maison et aussi pour les différents métiers artisanaux en relation avec la ferme. Nous collectionnons aussi une documentation diverse : livres, revues, affiches...



Après quelques fêtes sur la commune, nous avons réalisé des expositions dans les galeries marchandes, les maisons de retraite, les forums et les foires.



Exposition dans une galerie marchande

Aujourd'hui notre matériel est stocké en plusieurs endroits :

- deux bâtiments de la commune d'environ 500 m².
- Un ancien poulailler de 700 m² en location à notre charge, et en d'autres endroits chez plusieurs adhérents.



L'un des lieux de stockage

Notre souhait aujourd'hui serait d'avoir un seul site d'exposition, de stockage et de réparation, soit environ 2500 m² avec quelques hectares de terre pour pouvoir faire des cultures avec démonstration de matériel. Car actuellement, aucune de nos structures n'est aux normes pour accueillir le public.

[Retour au sommaire](#)

Messages de soutien

Parmi les messages de soutien que nous avons reçus, nous en retenons trois qui nous paraissent importants pour les pistes de travail qu'ils dessinent.

Evelyne WANDER

Directeur et responsable scientifique de l'écomusée du Perche
Ancienne présidente de l'AFMA et actuelle vice-présidente, chargée des musées
Administrateur de la fédération des écomusées et musée de société

Ecomusée du Perche le 14 octobre 2009

Chers amis,

Ne pouvant être parmi vous aujourd'hui, j'ai souhaité vous communiquer tout l'intérêt que j'ai pour votre projet de constitution d'une **Fédération départementale des musées d'agriculture et du patrimoine rural de Loire-Atlantique**. Cette initiative des musées d'agriculture au plan départemental complète l'action de la fédération nationale.

Pendant ma présidence, nous avons œuvré pour transformer la structure administrative de l'AFMA de l'association vers la fédération. Germain Dalin, notre regretté président d'honneur, a été à mes côtés pour soutenir cette initiative. Cela paraissait audacieux à cette période mais je vois que l'idée a fait son chemin puisqu'elle permet aujourd'hui à des ensembles départementaux de s'associer à la fédération nationale à l'initiative de ses adhérents.

La revue de l'AFMA, supportée par le conseil général de l'Orne, a été aussi un élément de renouveau pour la fédération car elle permettait enfin de construire des partenariats à l'échelle d'un département tandis que pendant plusieurs années les recherches de financement n'étaient orientées que vers les ministères ou des sièges parisiens d'entreprises mécènes. Cette revue désormais pourra annoncer fièrement les nouvelles de votre dynamique structure et démontrer ainsi que le réseau régional de l'AFMA se construit bel et bien.

Notre fédération a été parfois qualifiée à tort de parisianiste alors qu'elle s'est évertuée pendant plusieurs années à tenir ses assemblées générales en région dont la dernière en date organisée par Pierre Delporto (que je salue ici), notre actuel président, en Ariège. Cela suppose un engagement des adhérents au plan local et un échange de bons procédés de la part des administrateurs de l'AFMA.

En effet, une fédération nationale a en charge des opérations à mener au plus près des représentants de l'Etat et doit pouvoir compter sur le dynamisme de ses adhérents en région.

Dans cette continuité de réciprocité, l'exemple que vous donnez par votre expérience départementale sera je l'espère suivi par d'autres adhérents afin de constituer des réseaux puissants qui puissent dialoguer valablement avec les collectivités territoriales et relayer ainsi l'action nationale de l'AFMA.

Nous œuvrons tous pour donner à connaître, soutenir et promouvoir le passé paysan afin que celui-ci soit valorisé et constitue une ressource culturelle et économique pour les territoires ruraux. Les musées d'agriculture ne sont pas des lieux d'enfermement identitaire et ce geste fondateur que vous avez le prouve absolument. Sociabilité, mutualisation des moyens, ouverture sur le monde constituent les fondements d'une politique muséale contemporaine tournée vers l'avenir. Je souhaite donc à ce projet de fédération départementale tout le succès qu'il mérite.

Très cordialement.

ew

[Retour au sommaire](#)

Rachel SUTEAU (courriel du 9/10/09)
Responsable du Musée du Vignoble Nantais
Chef de projet Pays d'Art et d'Histoire

Bonjour,

J'ai bien reçu votre invitation le samedi 24 octobre pour l'AG constitutive de la fédération des musées ruraux de Loire-Atlantique. J'avais réservé ma matinée pour ce RDV afin de faire plus ample connaissance avec vous sur ce projet. Et malheureusement, je constate que la réunion va se dérouler l'après-midi. Je ne suis pas disponible l'après-midi ayant des engagements familiaux par ailleurs. Je ne pourrai donc pas être présente à votre AG. Avez-vous communiqué une invitation à l'Association Culturelle Pierre Abélard ?

Lors de notre dernier Comité de Pilotage Musée, les élus ont validé le principe de notre participation à votre réseau. J'en suis enchantée, et d'autant plus désolée de ne pouvoir être présente le 24 après-midi.

Aussi, afin de commencer tout de suite ce travail de partage en réseau, sachez que le Musée du Vignoble Nantais acquière ce qui serait le premier tracteur enjambeur du vignoble, une fabrication artisanale à partir d'éléments de récupération, datée de 1950/1952 (alors que l'arrivée des premiers tracteurs enjambeurs industrialisés daterait de 1956 dans le vignoble nantais). Preuve de l'inventivité du milieu agricole pour répondre à ses besoins... Je vous joins un visuel pour vous permettre d'identifier cette pièce. Je serais enchantée si des membres de la fédération étaient intéressés pour se pencher un peu plus sur cet objet avec nous.



[Qui a des renseignements sur cet ancêtre des tracteurs enjambeurs ?](#)

Sachez également que le Pays du Vignoble Nantais et l'équipe du musée organise un cycle de rencontres et conférences sur les patrimoines du vignoble nantais (document joint également). Une conférence et un temps de discussion et débat est prévu sur l'inventaire et le chantier des collections (son intérêt et ses limites, l'état d'avancement du chantier, le projet de mise en réserve des objets, etc.). Cette conférence se déroulera le jeudi 12 novembre en soirée au Musée du Vignoble Nantais. Si vous souhaitez y participer, nous vous y accueillerons avec grand plaisir, ce peut également être l'occasion de visiter notre musée pour ceux des membres de la fédération qui ne le connaîtraient pas, ce sera également l'occasion de visiter les réserves pour partie avec l'ensemble des participants à la conférence.

N'hésitez pas à me contacter pour de plus amples informations ou pour préciser notre participation à la fédération.

Bien à vous

Tel : 02 40 80 90 13

[Retour au sommaire](#)



MUZEUM NARODOWE ROLNICTWA I PRZEMYSŁU ROLNO-SPOŻYWCZEGO W SZRENIAWIE



Inytucja Samorządu Województwa Wielkopolskiego
62-052 Komorniki, ul. Dworcowa 5, tel. 0-61 810 76 29, fax 0-61 810 76 42
www.muzeum-szreniawa.pl, e-mail: muzeum@muzeum-szreniawa.pl
Nr konta: 61 1500 1621 1216 2001 1107 0000 REGON 639758481 NIP 777-17-93-195 RIK-8 000080660

ODDZIAŁY

Muzeum Wikliniarstwa i Chmielarstwa ul. Topolowa 10 64-300 Nowy Tomyśl tel. fax (061) 442 23 11	Muzeum Przyrodniczo -Łowieckie w Uzarzewie 62-006 Kobylnica tel. fax (061) 818 12 11	Muzeum Młynarstwa i Wodnych Urządzeń Przemysłu Wiejskiego w Jaraczu 64-610 Rogoźno tel. fax (067) 261 05 15	Skansen i Muzeum Pszczelarstwa ul. Poznańska 35 62-020 Swarzędz tel. (061) 651 18 17	Muzeum Gospodarki Mięskiej w Sielinku ul. Parkowa 2 64-330 Opalenica tel. fax (061) 447 36 14
---	--	---	--	---

Szreniawa, le 14 octobre 2009

**Cher Monsieur le Président de l'AFMA,
Cher Monsieur le Président du Conseil général de Loire-Atlantique,
Mesdames et Messieurs,**

J'ai l'honneur de prendre la parole devant la première assemblée générale de la nouvelle Fédération départementale des musées d'agriculture et du patrimoine rural de Loire-Atlantique. J'ai déjà eu le plaisir d'accueillir quelques-uns d'entre vous en Pologne il y a quelques semaines, à l'occasion de 45^{ème} anniversaire du Musée National de l'Agriculture et de l'Industrie Agroalimentaire à Szreniawa et, à cette occasion, au colloque international sur les missions et options pour le développement des musées d'agriculture dans le monde contemporain.

En tant que directeur d'une institution consacrée à l'histoire de l'agriculture et du patrimoine rural de rang national, je suis très heureux d'apprendre l'existence et le développement de cette initiative dans les autres pays. Je suis content que les représentants de la Fédération française des musées d'agriculture et du patrimoine rural se soient joints à l'Association Internationale des Musées d'Agriculture, dont nous aussi faisons partie, et qu'ils aient participé aux réunions du presidium de l'AIMA. Je suis conscient que cette initiative en faveur de la sauvegarde du patrimoine agricole et rural est aussi importante au niveau international que local ou régional.

En outre, je sais bien que des institutions culturelles fonctionnent dans le réel déterminé qui dépend en général de l'attitude bienveillante et du soutien de la part des gouvernements locaux. Tout en tenant compte des expériences du Musée National de l'Agriculture et de l'Industrie Agroalimentaire à Szreniawa, je suis convaincu que la conservation du patrimoine agricole et rural est un investissement précieux qui peut porter des effets dans l'avenir.

Il est bien évident que la création de structures organisatrices, soit d'une institution unique (comme dans notre cas), soit de la fédération de plusieurs institutions que vous êtes maintenant en train de créer, est un processus de longue durée qui exige un travail persévérant. Mais le but et l'effet valent l'effort qu'on entreprend. Je voudrais dans ce moment donner encore une fois l'exemple de notre musée polonais qui en 1964 a été un poste modeste avec quelques salariés, mais qui au cours des décades s'est agrandi et actuellement possède le rang d'institution nationale et exerce une influence large sur la société.

La Pologne est un pays qui cultive des traditions agricoles importantes, en particulier dans notre région, la Grande Pologne, qui est fière de sa culture agricole très riche. La plupart des habitants des villes d'aujourd'hui tirent leur origine du milieu rural, qui est attaché aux travaux agricoles. Il faut avouer que nos nombreux visiteurs et les prix que nous avons gagnés dans les concours locaux et nationaux, pour l'activité d'éducation et de popularisation, font la preuve qu'il existe dans la société un grand intérêt pour la tradition agricole et rurale de nos ancêtres, aussi bien que le besoin de la transmettre aux générations futures.

En vous félicitant pour votre initiative, je vous souhaite des débats fructueux et la prospérité dans votre activité future.

Signé du directeur : M. Jan Mackowiak

[Retour au sommaire](#)

Fédération départementale des musées d'agriculture et du patrimoine rural de Loire-Atlantique (FDMA 44)

Statuts

Dénomination et siège social

Article 1 – Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, ayant pour titre : « Fédération départementale des musées d'agriculture et du patrimoine rural de Loire-Atlantique », et pour sigle FDMA 44.

Cette fédération est adhérente à l'AFMA (Fédération des musées d'agriculture et du patrimoine rural) et désigne son correspondant.

Article 2 – Son siège social est fixé au siège de l'Ecomusée rural du Pays nantais à Vigneux-La Paquelais, 81 rue Anne de Bretagne - 44360 Vigneux-de-Bretagne. Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration.

Buts et moyens d'action

Article 3 – Les buts de la fédération sont les suivants :

- Fédérer, pour la Loire-Atlantique, les musées d'agriculture, les associations de conservation du patrimoine agricole et rural, les collectionneurs privés, les chercheurs, les conservateurs et toute personne intéressée par la conservation et la valorisation du patrimoine agricole, artisanal et industriel concernant l'agriculture,
- Assurer toute action d'information, de formation, d'éducation, de promotion et de recherche au bénéfice de ses membres et de toute personne ou groupe intéressé par l'agriculture et le patrimoine rural.
- Représenter et défendre toutes les formes d'expression des musées d'agriculture et du patrimoine rural, en toutes circonstances, auprès de l'administration et des collectivités territoriales.
- D'une façon générale, servir de relais aux initiatives de la Fédération des musées d'agriculture et du patrimoine rural (AFMA) et répercuter auprès de cette dernière les besoins et souhaits de ses membres.

Article 4 – Ses moyens d'action sont notamment les suivants :

- Développer, en propre ou en collaboration, l'information sur son objet social par tous supports tels que bulletin, revue, publications, expositions, documents audiovisuels, etc.
- Diffuser, notamment par la création d'un site internet, toute information concernant les collections et les activités de ses membres.
- Susciter, organiser ou mener, en propre ou en collaboration, toute opération d'inventaire des collections et de recherche historique.
- Organiser, en propre ou en collaboration, toute action de formation.

Membres

Article 5 – L'association se compose de personnes physiques et de personnes morales qui sont :

- Des membres fondateurs,
- Des membres actifs.

Article 6 – Les membres fondateurs sont ceux qui ont participé à l'assemblée générale constitutive de la fédération et qui paient une cotisation annuelle dans les mêmes conditions que les membres actifs.

Les membres actifs sont ceux qui versent une cotisation annuelle dont le montant est proposé par le Conseil d'Administration et ratifié par l'Assemblée Générale.

Article 7 – La qualité de membre de la fédération se perd :

- Par la démission écrite de l'adhérent,
- Par la radiation de fait pour le non-paiement de la cotisation pendant deux années consécutives ou pour motifs graves dont serait saisi le Conseil d'Administration. Dans ce dernier cas l'adhérent concerné sera préalablement appelé à fournir des explications au Conseil d'Administration.

Organes d'administration

Article 8 – La fédération est administrée par un conseil d'administration qui comprend six membres au moins et vingt membres au plus. Les personnes morales qui sont membres fondateurs ont droit à un représentant qu'elles désignent et à un suppléant.

Les autres membres du conseil d'administration sont élus au scrutin secret par l'assemblée générale et choisis parmi les membres à jour de leur cotisation annuelle. Ils sont rééligibles. Les conseillers sont élus pour trois ans renouvelables par tiers chaque année, par tirage au sort les première et deuxième années.

Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un bureau composé d'un président, d'un ou deux vice-présidents, d'un trésorier, d'un secrétaire et éventuellement de leurs adjoints.

Article 9 – Le conseil d'administration se réunit au moins une fois tous les six mois, et chaque fois qu'il est convoqué par son président ou sur la demande du quart de ses membres. La présence du tiers au moins des membres présents ou représentés du conseil d'administration est nécessaire pour la validité des délibérations. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, le président a voix prépondérante. Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le président et le secrétaire. Tout membre du conseil d'administration qui, sans explication, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives sera considéré comme démissionnaire.

Assemblée générale

Article 10 – L'assemblée générale de la fédération comprend l'ensemble des membres visés aux articles 5 et 6 et à jour de leur cotisation. Elle doit se composer du quart au moins des membres de la fédération, présents ou représentés, cette représentation étant limitée à trois mandats par membre présent. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée est convoquée de nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle, et cette fois elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

1- Elle entend les rapports sur la situation financière et morale de la fédération.

2- Elle approuve les comptes de l'exercice clos et examine le budget de l'exercice suivant.

3- Elle pourvoit au renouvellement des membres du conseil d'administration.

4- Elle délibère sur les questions mises à l'ordre du jour.

Elle se réunit une fois chaque année et chaque fois qu'elle est convoquée par le conseil d'administration. Son ordre du jour est fixé par le conseil d'administration.

Article 11 – Si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus un des membres ayant voix délibérative, le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire sur des questions jugées très importantes.

Représentation légale et gestion du patrimoine

Article 12 – Le président représente la fédération dans tous les actes de la vie civile. Il ordonne les dépenses. Il peut donner délégation dans des conditions qui sont fixées par le règlement intérieur. En cas de représentation en justice, le président ne peut être remplacé que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale. Il ne peut transiger qu'avec l'autorisation du conseil d'administration. Les représentants de la fédération doivent jouir du plein exercice de leurs droits civils.

Article 13 – Les délibérations du conseil d'administration relatives aux acquisitions, échanges et aliénations d'immeubles nécessaires aux buts poursuivis, constitutions d'hypothèques sur lesdits immeubles, baux excédant neuf années, aliénations de bien rentrant dans la dotation et emprunts doivent être approuvés par l'assemblée générale.

Article 14 – Les délibérations du conseil d'administration relatives à l'acceptation des dons et des legs ne sont valables qu'après approbation administrative. Les délibérations de l'assemblée générale relatives aux aliénations de biens mobiliers et immobiliers dépendant de la dotation, à la constitution d'hypothèques et aux emprunts, ne sont valables qu'après approbation administrative.

Article 15 – Les recettes annuelles de la fédération se composent :

1 – des cotisations et souscriptions de ses membres,

2 – des subventions de l'Etat, des collectivités publiques et établissements publics,

3 – du produit des libéralités dont l'emploi est autorisé au cours de l'exercice,

4 – du revenu de ses biens,

5 – des ressources créées à titre exceptionnel et, s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente,

6 – du produit des rétributions perçues pour service rendu,

7 – des produits d'opérations publicitaires et de mécénat,

8 – de façon générale de tout ce qui concourt au développement de la fédération et à la réalisation de ses objectifs.

Article 16 – Il est tenu une comptabilité faisant apparaître annuellement un compte de résultat et un bilan de l'exercice précédent, contrôlés et approuvés par un commissaire aux comptes. Des situations intermédiaires pourront être établies chaque semestre.

Modification des statuts et dissolution

Article 17 – Les statuts peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale sur la proposition du conseil d'administration ou sur la proposition du dixième des membres adhérents. Dans l'un et l'autre cas, les propositions de modifications sont inscrites à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale et envoyées à tous les membres adhérents au moins quinze jours à l'avance.

Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents et représentés.

Article 18 – Une assemblée générale extraordinaire doit être convoquée spécialement pour se prononcer sur la dissolution de la fédération. Elle est réunie dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article précédent et doit comprendre, au moins, la moitié plus un des membres.

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée est convoquée à nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle, et cette fois elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

Dans tous les cas, la dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

Article 19 – En cas de dissolution, l'assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens. Elle attribue l'actif net à toute association ou organisme de son choix poursuivant les mêmes buts, sauf prescription particulière en cas de donation ou dation.

Règlement intérieur

Article 20 – Un règlement intérieur peut être établi par le conseil d'administration. Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de la fédération.

Statuts adoptés par l'assemblée générale constitutive,
le 24 octobre 2009 à Vigneux-de-Bretagne.

SIGNATURES des membres du bureau élus par le CA à l'issue de l'assemblée :

Le Président :

Paul ROBERT
Ecomusée rural du
Pays nantais
(Vigneux-de-Bretagne)

Le Secrétaire :

René BOURRIGAUD
CICPR
(Treffieux)

Le Trésorier :

Jacques COQUET
Outils et Traditions
(St Aignan de Grandlieu)

Le Vice-président :

Joseph BICHON
Commune libre
de Sainte-Opportune
(St-Père-en-Retz)

La Secrétaire adjointe :

Marie-Josèphe FIOLEAU
Association Sant Yann
(St Jean de Boiseau)

Le Trésorier adjoint :

Hervé PAZE
Outils et Traditions
(St Aignan de Grandlieu)

[Retour au sommaire](#)



PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la Régénération et des Hauts Politiques
 Bureau des Associations
 8 quai Gémery
 44385 Nantes Cedex 01
 M. Jolès Philippeyron Héris 02 40 41 22 18 ou 22 16
 tel philippe.joles@loire-atlantique.pref.gouv.fr

Le numéro W442003697
 est à appeler dans toute
 correspondance

Récépissé de Déclaration de CREATION
 de l'association n° W442003697

M. le loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;
 M. le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

LE PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

donne récépissé à Monsieur le Président
 d'une déclaration en date du : 13 novembre 2009
 faisant connaître la constitution d'une association ayant pour titre :

**FEDERATION DEPARTEMENTALE DES MUSEES D'AGRICULTURE ET DU PATRIMOINE RURAL DE
 LOIRE-ATLANTIQUE - FDMA 44**

dont le siège social est à l'adresse : Le musée rural du Pays Nantais
 81 rue Saint Anne
 La Pâqueleis
 44380 Mignéaux-de-Bretagne

Déclaration prise le : 24 octobre 2009

Régimes soumis : Statut
 Liste dirigeants

Nantes, le 13 novembre 2009

Pour le Préfet,
 Pour le Préfet
 le Chef de Bureau

Martine DELAVAC

Le site Internet de la Préfecture de la Loire-Atlantique est : www.loire-atlantique.gouv.fr
 Pour toute demande de renseignements, vous pouvez contacter le service des Associations au 02 40 41 22 18 ou 22 16
 Le préfet de la Loire-Atlantique est M. Jolès Philippeyron Héris
 Le préfet de la Loire-Atlantique est M. Jolès Philippeyron Héris
 Pour plus d'informations sur les associations, consultez le site Internet de la Préfecture de la Loire-Atlantique : www.loire-atlantique.gouv.fr
 Le site Internet de la Préfecture de la Loire-Atlantique est : www.loire-atlantique.gouv.fr
 Pour plus d'informations sur les associations, consultez le site Internet de la Préfecture de la Loire-Atlantique : www.loire-atlantique.gouv.fr
 Le site Internet de la Préfecture de la Loire-Atlantique est : www.loire-atlantique.gouv.fr
 Pour plus d'informations sur les associations, consultez le site Internet de la Préfecture de la Loire-Atlantique : www.loire-atlantique.gouv.fr